

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022 – 18H30**

Présents : Mme CHEVREAU Kristell, Mme FAYE Sigrid, Mme SUBLEMONTIER Stéphanie, Mr PATRON Ludovic, Mr GILLAIZEAU Manuel, Mr THORAVAL Pascal

Excusé ayant donné procuration : Mme HAIE Marie-José à Mme FAYE Sigrid

Absent : M PEGARD Jean-Jacques

Ordre du jour :

- Participation financière 2022 au FSL Logement
- Décision modificative n°1 au budget primitif
- Tarifs de location du gîte pour l'année 2023
- Projet de modification du périmètre d'intervention d'Energie Eure-et-Loir
- Projet de modification des statuts d'Energie Eure-et-Loir
- Création d'un site internet communal
- Projet d'installation d'une antenne FREE
- Informations et questions diverses

Désignation secrétaire de séance : Mme SUBLEMONTIER Stéphanie

1 – Participation financière 2022 au FSL Logement

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental sollicite la commune pour une participation au Fonds de solidarité pour le logement. Ce dernier s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. Sur l'année 2019, le FSL a reçu 4302 demandes et 3112 ménages euréliens ont pu bénéficier d'aides à l'accès, au maintien ou d'un accompagnement social spécifique logement. La commune ne possède pas de logement social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas participer à ce fonds.

Aucun (pour : 0 contre : 6 abstentions : 0)

2 – Décision modificative n°1 au budget primitif :

Madame le Maire informe que cela concerne un changement dans les écritures du budget.

Cela concerne le terrain vendu ainsi que le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales) :

- 10 000 €au compte 6751	+ 570 €au 7392221
- 1000 €au 6761	- 570 €au 615228
- 1000 €au 192	
- 11 000 €au 7751	
- 1000 €au 2131	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** ce changement.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

3 – Tarifs de location du gîte pour l'année 2023

Madame le Maire informe que la locataire du gîte va bientôt partir et que nous allons remettre le gîte en location.

Les anciens tarifs sont :

	Basse saison	Moyenne saison	Vacances scolaires	Haute saison
2 nuits	240 €	210 €	275 €	295 €
7 nuits	440 €	410 €	475 €	495 €
Majoration nuitée weekend	80 €	80 €	80 €	80 €
Majoration prix nuitée	50 €	50 €	50 €	50 €

Ces tarifs incluent la consommation du gaz.

Location de draps :

- Lit 2 personnes (draps, traversin, oreillers) **7 €**
- Lit 1 personnes (draps, traversin, oreiller) **5 €**

La location des draps sera facturée directement par le prestataire ayant en charge les réservations du gîte.

Forfait ménage : inclus dans le prix de la location

Electricité : 8 KW H par jour X nombre de jours de location sont gratuits, au-delà facturation au tarif en vigueur (relevé de compteur)

Animaux admis sur demande : 25 €

Caution : 150 € à l'arrivée

Nous allons revoir le nouveau tarif dans un prochain conseil.

4 - Projet de modification du périmètre d'intervention d'Energie Eure-et-Loir :

5 - Projet de modification des statuts d'Energie Eure-et-Loir :

A la suite d'observations émises par la Préfecture, le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir a été amené à se prononcer favorablement le 4 mai dernier sur une modification des statuts du syndicat ainsi que sur extension de son périmètre d'intervention.

En l'état, la modification des statuts porte notamment sur les contours des compétences et activités exercées, sur de nouvelles modalités d'accès aux compétences optionnelles pour certains EPCI et revient enfin sur quelques aspects relatifs à son fonctionnement. S'agissant de l'extension de périmètre, celle-ci concerne les communautés de communes du Bonnevalais et Coeur de Beauce à la suite de leurs demandes d'adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** ce projet de modifications d'Energie Eure-et-Loir.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

6 – Création d'un site internet :

L'AMRF propose aux communes un partenariat avec la société CAMPAGNOL de créer notre site internet pour un tarif de 220,00 euros. Mme Le Maire demande d'aller voir le site CAMPAGNOL.FR pour voir ce qui a déjà été créé. Ce site est là pour informer nos administrés et avoir un échange avec eux.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

7 – Projet d'installation d'une antenne FREE :

Mme Le Maire nous informe que nous avons reçu un contrat de bail pour 12 ans pour une installation d'une antenne FREE sur notre terrain communal situé La Haie des ormes sur la parcelle ZE n°21. Cette installation rapporterait à la commune 4 000 euros par an sur le budget communal. Il sera judiciable d'effectuer un bornage de la zone où l'antenne sera installée afin de garder le reste de la parcelle disponible. Nous aurions que les frais de bornage à notre charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le contrat de bail.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

8 – Informations et questions diverses :

- Mr THORAVAL Pascal a été désigné comme correspondant incendie. Mise en place bientôt d'un plan de Sauvegarde.
- Pour le bulletin municipal : Recherche de photos de la commune de plusieurs endroits afin de faire un avant et maintenant.
- Concernant les événements de fin d'année : Le Repas des anciens se fera le 4 décembre 2022 et le 10 décembre 2022 le Noël des enfants.
- Fibre : Une réunion est prévue avec les administrés.
- Eglise : clocher en très mauvais état, l'architecte devrait pouvoir nous envoyer le diagnostic complet fin octobre.
- PLUi : propositions faites à la DDT présentées aux conseillers

Fin du conseil à 20 heures 30.

Les Ressuintes,
Le 23 septembre 2022

Le Secrétaire de séance
Mme SUBLEMONTIER

Le Maire,
Kristell CHEVREAU